

Extrait du registre des délibérations
du bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour

République Française
Département du Jura

Séance du 28 septembre 2026

Date de convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 28 septembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet : Prêt court terme
N° 169/2026

10 membres · 10 présents · 0 représenté · 0 excusé · 9 votants

Présents :

Mesdames Pate, Valot, Desarbres, Giancatarino, Sermier, Jahier.
Messieurs Rougeaux, Ramaux, Bouton, Rochet.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-10 et L. 2337-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2026 portant délégation d'attributions au Bureau,

Vu les offres reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne, de l'Agence France Locale et de La Banque Postale,

Considérant le besoin de financement de court terme lié à la zone d'activités économique du Bel Air,

Considérant les crédits inscrits au budget principal communautaire,

Considérant que l'offre du Crédit Agricole présente le coût global le plus faible,

Monsieur Frédéric Bouton ne prenant pas part au vote et ayant quitté la pièce,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres prenant part au vote :

- Retient l'offre du Crédit Agricole pour un prêt de court terme portant les caractéristiques suivantes :
 - Montant du prêt : 500 000€,
 - Durée : 24 mois,
 - Périodicité : Intérêts trimestriels sur capital bloqué – Capital in fine,
 - Index : Taux variable E3M + marge 0,50%,



- Frais de dossier : 500€,
- Autorise le Président à signer le contrat de prêt et tous les actes à intervenir.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

